

Écrit par DGSS

Dimanche, 12 Janvier 2020 16:31 - Mis à jour Dimanche, 12 Janvier 2020 16:41



Le 7^{ème} comité de suivi dédié à la prise en charge des patients souffrant de troubles de la thyroïde s'est réuni ce jour au ministère des Solidarités et de la Santé, en présence des représentants des associations de patients, des professionnels de santé, de la Direction générale de la Santé (DGS), de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et des autres institutions du domaine de la santé.

Le laboratoire producteur d'Euthyrox® a informé les autorités sanitaires de la fin de distribution de ce produit en France en septembre 2020. Euthyrox® est disponible actuellement en France à titre temporaire, sa formulation n'étant pas conforme aux décisions des autorités sanitaires compétentes nationales et européennes. Plus de 110 000 patients sont traités par Euthyrox® soit 3,7% des 3 millions de patients traités par lévothyroxine.

Dans ces conditions, les autorités sanitaires encouragent ces patients à consulter leur médecin pour analyser leur situation, changer de traitement dans de bonnes conditions et éviter des situations potentielles de tension d'approvisionnement.

Conformément aux échanges qui se sont tenus avec les associations de patients, les autorités sanitaires élaborent des documents de recommandations destinés aux professionnels de santé (médecins et pharmaciens) et aux patients pour les accompagner dans tout changement de spécialité. Ces documents seront publiés en février 2020.

Écrit par DGSS

Dimanche, 12 Janvier 2020 16:31 - Mis à jour Dimanche, 12 Janvier 2020 16:41

Par ailleurs, les autorités sanitaires recommandent aux prescripteurs de ne plus initier de traitement par Euthyrox®. En cas de renouvellement de prescription, le médecin doit informer son patient et anticiper avec lui l'évolution du traitement. De nombreuses alternatives thérapeutiques à base de lévothyroxine sont disponibles en France conformément aux engagements pris par Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, en septembre 2017.

L'ensemble de ces informations a été partagé avec les membres du comité de suivi.

Pour déclarer tout effet indésirable : www.signalement-sante.gouv.fr